



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt, le trente avril à vingt heures trente minutes,

Date de la convocation

24 Avril 2020

Date de l'affichage

04 Mai 2020



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mme LEPINE V, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mr MONCEAU F, Mr BLIN E, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A,

Était absent excusé : Mme SEGUIN R, Mr GARNIER E,

Étaient absents : Mr de PONTBRIAND H, Mme GODIN V

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Conseil Municipal du 30 Avril 2020 à 20h30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Validation.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance*

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

- Vote des taux des taxes locales
- Affectation du résultat et approbation des budgets annexes suivants pour l'année 2020

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

- Travaux d'aménagement de la rue de Saint-Hilaire : modification de la délibération n°2019.12.01 du 03/12/2019 portant approbation du plan de financement et demande de subventions

DIVERS

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliénation)

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Suppression du point suivant : Néant

Ajout du point suivant : Néant

PROCES VERBAL

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mr Alain GOURNAY demande si ce sont les mêmes taux dans toutes les communes.

Mr le Maire lui répond par la négative.

Mr Nicolas GARNIER ajoute que le taux communal peut-être plus ou moins élevé que la strate moyenne suivant les différents taux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE DÉTERMINER les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :
 - taxe d'habitation : 19.51%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.77%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.58%
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de l'exécution de cette délibération

2 - Affectation du résultat et approbation des budgets annexes suivants pour l'année 2020

Approbation des budgets annexes pour l'année 2020 :

Une présentation est faite par Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances.

Budget principal commune

Le budget est équilibré à 690 000 € en investissement et 1 194 000,00 € en fonctionnement.

Fonctionnement dépenses : surveillance des dépenses d'énergie et alimentation services périscolaires.

Le budget entretien des bâtiments augmente car des travaux sont à prévoir.

Dépenses de personnel : hausse des dépenses mais baisse des prestations de services extérieurs suite notamment au recrutement du responsable espaces verts.

Fonctionnement Recettes :

Taxe d'habitation : l'État doit compenser la perte de revenus.

Fonds PIC : la CCE perçoit des fonds qu'elle reverse. Une partie de cet argent avait été redistribuée par les communes pour financer l'installation de la fibre.

Comme le conseil départemental a pris cette dépense en charge, cela revenait à la commune. Mais il a été proposé au niveau communautaire qu'une partie de ce fonds soit reversé à la CCE pour aide financière aux entreprises, professions libérales etc... du secteur suite aux difficultés engendrées par le COVID 19.

La moitié du fonds PIC pourra donc être reversé à la CCE mais cela doit d'abord être validé en Conseil Municipal.

Investissement dépenses :

Création de nouveaux panneaux PCC : à revoir.

Investissement recettes :

En attente paiement solde subvention État pour fonds intempéries.

- **Commune :**
 - **Affectation du résultat :**

Considérant que le Compte Administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 339 636.26 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **- 52 016.71 €**
- Un Déficit de financement des Restes à réaliser : **9 668.40 €**
 - Dépenses : **82 428.40 €**
 - Recettes : **72 760.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

- DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2019 À AFFECTER :

Résultat de l'exercice (C/002) : **291 245,79 €**

- AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé) :

Montant du titre de recette au C/1068 : 289 636.26 €

- Approbation du budget primitif :

Considérant que les projets et besoins de la Commune de CHAILLAND ont été identifiés au cours des dernières réunions du Conseil Municipal,
Considérant qu'un certain nombre de mesures ont été prises et incorporées dans le budget primitif de l'année 2020

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 194 000,00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section d'investissement à **690 000,00 €**

- Boulangerie

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances explique que le budget est présenté à 9 648,48 € en investissement recettes et à 5 330 € en investissement dépenses et équilibré à 23 326 € en section de fonctionnement.

Le déficit se creuse un peu en fonctionnement mais le budget est excédentaire en investissement et globalement, le déficit se réduit.

Actuellement, la situation reste stable.

- **Boulangerie :**

- Affectation du résultat et Approbation du budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **9 855.79 €**

Un excédent de financement de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **+3 318.28 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 002 l'excédent de **3 318.28 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **23 326.00 €** pour l'année 2020
- DE FIXER à **5 330.00 €** le total des dépenses et à **9 648.48 €** le total des recettes pour la section d'investissement pour l'année 2020

Budget multiservices

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances explique que pour le budget Multiservices, les seules charges financières sont basées sur l'emprunt. Les recettes sont liées au loyer de 700 € mensuel. L'emprunt communal se termine en 2023, cela permettra ensuite de dégager plus d'excédent.

Le budget est équilibré à 18 216 € en investissement et 19 910 € en fonctionnement.

Mr Fernand MONCEAU explique que Mme Gastebois, locataire, avait demandé si la pose d'un éclairage extérieur automatique était réalisable. Cela a été réalisé. La collectivité n'a pas été sollicitée pour des dépenses dans ce cadre.

○ **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : **212,81 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **1 719,24 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0,00 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **1 719.24 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **19 910 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **18 216 €** pour la section d'investissement

Lotissement du Haut Claireau

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances explique que le budget est équilibré à 827 066,22 € en investissement et 604 905,23 € en fonctionnement.

Avec les travaux, la valeur du terrain augmente et le stock également. La vente des parcelles va pouvoir se lancer après le déconfinement.

Mr Lionel BOITTIN précise qu'il faut bien vendre pour assurer la trésorerie et ajoute que concernant la communication, il faut assurer la meilleure publicité possible.

Monsieur le Maire précise que la communication sera développée avec internet, journaux... Il ajoute que pour relancer les travaux après le déconfinement, un accord de la collectivité sera nécessaire avec de nombreux autres visas.

○ **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **603.30 €**
- Un déficit cumulé de la Section d'Investissement de : - **216 624.29€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **603.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **216 624.29 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **604 905,23 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **827 066,22 €** pour la section d'investissement

Lotissement Vaumorin 3

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances expose que le budget est équilibré à 55 224,84 € en section d'investissement et 97 349,00 € en section de fonctionnement. Vente d'une parcelle en 2020.

Mr Alain GOURNAY demande où en est le dossier concernant le bassin d'orage.

Mr Fernand MONCEAU répond qu'un busage est à reprendre sur le bassin de rétention pour faire évacuer l'eau plus facilement.

Il ajoute que le problème se pose pour l'après-sortie. Cela sera à revoir après le confinement.

○ **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : + **61 299,42 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **55 224.84 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **61 299,42 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **55 224.84 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **97 349 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **55 224.84 €** pour la section d'investissement

Foyer-logement

Mr Nicolas GARNIER, Adjoint aux finances expose que le budget est équilibré à 17 331 € en section d'investissement et à 394 340 € en section de fonctionnement. Les dépenses du budget de fonctionnement vont baisser suite à la renégociation du contrat et la baisse du prix à la tonne du fuel.

En 6 ans, l'excédent global du foyer est passé de - 67 000 € environ à + 21 000 €.

Mme Virginie Lépine demande si cet excédent ne permet pas des frais de télécommunications ?

Mr Nicolas GARNIER explique que le budget reste faible et l'installation de télécommunications augmenterait les dépenses d'environ 700 €.

Les recettes peuvent augmenter si des services complémentaires sont mis en place.

Monsieur le Maire demande si la commune peut faire l'effort de prendre cela en charge.

Pour Mr Nicolas GARNIER, c'est avant tout un choix politique qu'il convient de définir.

Monsieur le Maire ajoute que si un service de plus est apporté, cela peut se répercuter.

Il termine en précisant qu'il y a toujours une liste d'attente pour entrer au foyer-logement.

Mr Nicolas GARNIER expose qu'en 2026, l'échéance d'emprunt auprès de la SA Les Foyers sera terminée.

Mr Alain GOURNAY demande quel sera le devenir de ce type d'établissement.

Monsieur le Maire lui répond qu'à l'avenir, il continuera de rester une résidence pour des personnes autonomes, sans lits médicalisés. Le fait de ne pas proposer d'accompagnement médical permet d'être plus souple.

○ **Affectation du résultat et Approbation du budget primitif**

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **21 093.98 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **11 456.15€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **21 093.98 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **11 456.15 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **394 340,00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 331,00 €** pour la section d'investissement

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

1 - Travaux d'aménagement de la rue de Saint-Hilaire : modification de la délibération n°2019.12.01 du 03/12/2019 portant approbation du plan de financement et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la rue de Saint-Hilaire, et notamment sa présentation lors de la séance du conseil municipal en date du 03 Décembre 2019.

Il rappelle également que par délibération n° 2019.12.01 du 03 Décembre 2019, le Conseil Municipal avait défini le plan de financement du projet et l'avait autorisé à solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires.

La présentation faite au conseil municipal de ce projet par le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée n'a pas changé. Mais il convient d'actualiser le plan de financement initial comme suit :

Le projet prévisionnel a été estimé à 241 165.00€ HT soit 289 398.00 € TTC,

Considérant que pour financer cet investissement, il est proposé le plan de financement suivant :

- DETR - sécurité amélioration	52 800.00 €
- Conseil départemental fonds de concours contrat de territoire	10 321,00 €
- Fonds régional pour le développement des communes – Mesure 35 (10% de 241 165 €)	24 116,50 €
- Fonds propre :	153 927,50 €
TOTAL :	241 165,00€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE MODIFIER la délibération n° 2019. 12.02 du 03 décembre 2020 définissant le plan de financement du projet de réaménagement de la rue de Saint-Hilaire comme présenté

- VALIDER le dernier projet présenté d'aménagement, de mise en accessibilité et sécurisation de la rue de saint-Hilaire
- D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers
- DE CHOISIR le montant d'avance forfaitaire pour ce dossier à 5% du montant TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres de consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DIVERS :

Déclaration d'Intention d'Aliénation : 1 DIA évoquée en Conseil Municipal (17, rue de Saint-Germain – celui-ci ne souhaite pas préempter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

DELIBERATIONS**AFFAIRES FINANCIERES****Délibération n°2020.04.01****AFFAIRES FINANCIERES****Vote des taux des taxes locales**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Chailland

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- La taxe d'habitation

- La taxe foncière sur les propriétés bâties

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE DETERMINER les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :
 - taxe d'habitation : 19.51%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.77%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.58%
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de l'exécution de cette délibération

Délibération n°2020.04.02

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET PRIMITIF 2020

- Affectation du résultat Approbation du budget



Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.D.05 en date du 03 Mars 2020 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 du budget général

Considérant que le Compte Administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 339 636.26 €**
- Un déficit de la Section d'Investissement, hors restes à réaliser Dépenses/Recettes, de : **- 52 016.71 €**
- Un déficit de financement des Restes à réaliser : **9 668.40 €**
 - o Dépenses : **82 428.40 €**
 - o Recettes : **72 760.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est ainsi affecté :

 - au compte recettes C/002 de la section de fonctionnement pour un total de **50 000 €**
 - au compte C/1068 pour un montant de **289 636.26 €** et l'excédent de la section d'investissement au compte 001 : **- 52 016,71 €**
- DE REPRENDRE l'état des restes à réaliser présenté ci-dessus
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **1 194 000,00 €** pour l'année 2020
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **690 000,00 €** pour la section d'investissement pour l'année 2020

Délibération n°2020.04.03

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE »

- Affectation du résultat Approbation du budget 2020



Vu la délibération du conseil municipal n°2020.03.D.7 du 03 Mars 2020 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Boulangerie »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Boulangerie » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **9 855.79 €**
- Un excédent de financement de la Section d'Investissement de : **+3 318.28 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 002 l'excédent de **3 318.28 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **23 326.00 €** pour l'année 2020
- DE FIXER à **5 330.00 €** le total des dépenses et à **9 648.48 €** le total des recettes pour la section d'investissement pour l'année 2020

Délibération n°2020.04.04

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « MULTISERVICE »

- Affectation du résultat Approbation du budget 2020



Vu la délibération du conseil municipal n°2020.03.D.06 en date du 03 Mars 2020 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Multiservice »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : **212,81 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **1 719,24 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement de **0,00 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **1 719.24 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **19 910 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **18 216 €** pour la section d'investissement
-

Délibération n°2020.04.05

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « LE HAUT CLAIREAU »

Affectation du résultat Approbation du budget 2020



Vu la délibération du conseil municipal °2020.03.D.10 en date du 03 Mars 2020 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Le Haut Claireau »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **603.30 €**
- Un déficit cumulé de la Section d'Investissement de : - **216 624.29€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **603.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **216 624.29 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **604 905,23 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **827 066,22 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2020.04.06

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VAUMORIN III »

Affectation du résultat Approbation du budget 2020



Vu la délibération du conseil municipal n°2020.03.D.10 en date du 03 Mars 2020 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Lotissement Vaumorin III »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : + **61 299,42 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : - **55 224.84 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **61 299,42 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **55 224.84 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **97 349 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **55 224.84 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2020.04.07

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE « FOYER LOGEMENT »

Affectation du résultat Approbation du budget 2020



Vu la délibération du conseil municipal n°2020.03.D.09 en date du 03 Mars 2020 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Foyer logement »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2019 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **21 093.98 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **11 456.15€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **21 093.98 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **11 456.15 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **394 340.00 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 331.00 €** pour la section d'investissement

Délibération n°2020.04.08

TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Modification de la délibération n°2019.12.02 relative au plan de financement des travaux d'aménagement de la rue de Saint-Hilaire et demandes de subventions auprès des partenaires



Vu la présentation du projet de réaménagement de la rue de Saint-Hilaire lors de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2019,

Vu la délibération n° 2019.12.02 du 03 Décembre 2019 définissant le plan de financement de ce projet et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires,

Considérant que le plan de financement initial a été actualisé,
Considérant que pour financer cet investissement, il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Etat	DETR	52 800 €
Département 53	Contrat de territoire	10 321 €
Région pays de la Loire – mesure 35		24 116.50 €
Fonds propre :		153 927,50 €
TOTAL HT :		241 165,00 €

Considérant qu'il convient de définir le montant d'avance forfaitaire,
Considérant qu'il convient de lancer l'appel d'offres de consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE MODIFIER la délibération n° 2019. 12.02 du 03 décembre 2020 définissant le plan de financement du projet de réaménagement de la rue de Saint-Hilaire comme présenté
- VALIDER le dernier projet présenté d'aménagement, de mise en accessibilité et sécurisation de la rue de saint-Hilaire
- D'APPROUVER le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engager à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers
- DE CHOISIR le montant d'avance forfaitaire pour ce dossier à 5% du montant TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres de consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS
30 Avril 2020

NOM	Prénom	Signature
DARRAS	Bruno	
LEPINE	Virginie	
GARNIER	Nicolas	
BOITTIN	Monique	
MONCEAU	Fernand	
SEGUIN	Rolande	<i>Excusée</i>
BLIN	Éric	
BOITTIN	Lionel	
DENOU	Valérie	
GOURNAY	Alain	
BETTON	Aurélie	
De PONTBRIAND	Hubert	<i>Absent</i>
GARNIER	Éric	<i>Excusé</i>
GODIN	Valérie	<i>Absente</i>

<p style="text-align: center;">ETAT RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2020</p>
--

N°2020.04.01 : AFFAIRES FINANCIERES

Vote du taux des taxes locales

N°2020.04.02 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget primitif 2020 : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.03 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe boulangerie 2020 : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.04 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe multiservices : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.05 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe lotissement le haut claireau : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.06 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe lotissement Vaumorin 3 : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.07 : AFFAIRES FINANCIERES

Budget annexe foyer logement : affectation du résultat – approbation du budget

N°2020.04.08 : TRAVAUX-VOIRIE-URBANISME

Modification de la délibération n°2019.12.02 relative au plan de financement des travaux d'aménagement de la rue de Saint-Hilaire et demandes de subventions auprès des partenaires